

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°084/2019

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2019

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 11 avril 2019.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

26

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°085/2019

Objet : Adoption de l'avenant 2019 au contrat de ruralité signé avec l'Etat

Le Président expose que le Conseil Communautaire, dans sa séance du 8 décembre 2016, a décidé de s'engager dans la démarche de contrat de ruralité pour la période 2017-2020 aux cotés de l'Etat, notamment pour bénéficier des crédits du Fonds de soutien à l'investissement Local (FSIL) devenu DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) en 2018. Ces fonds ne sont mobilisables qu'au travers de cette contractualisation.

Il doit permettre d'intégrer les opérations structurantes du territoire autour des **6 volets prioritaires** listés par le Comité Interministériel aux Ruralités :

- accessibilité aux services et aux soins,
- développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc...),
- redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité,
- mobilités,
- transition écologique,
- cohésion sociale.

En 2017, le FSIL a été mobilisé pour le gymnase du champ de foire (64 000 €) et les parkings de la Maison de la Formation (18 250 €)

En 2018 la CCPH a bénéficié des crédits DSIL pour la voie du tram à hauteur de 78 400 €.

Pour 2019, ce sont **15 projets** qui pourraient être intégrés à la convention. Après une rencontre avec le sous-Préfet le 11 avril, 8 pourront mobiliser la DSIL au titre des 6 axes identifiés, 6 pour mobiliser de la DETR et 1 mobilisera le FNADT.

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190606-085_2019-DE

La CCPH est concernée pour 3 projets et les villages de Vyans-le-Val, Chenebier, Brevilliers, Mandrevillars, Champey, Châlonvillars et Echenans sous Mont Vaudois ont inscrit une opération au contrat. La ville d'Héricourt a présenté 4 projets et 1 projet est inscrit pour les Jardins du Mont Vaudois.

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 votes contre, 3 abstentions) :

- **AUTORISE** le Président à la signature de l'avenant 2019 du contrat de ruralité ainsi qu'aux pièces afférentes au contrat,
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers susvisés au titre du contrat de ruralité.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

26

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190606-86_2019-DE



Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°86 /2019

Objet : Adoption du CRAC des GUINNOTTES pour l'année 2018 et prolongation de la concession jusqu'au 30 novembre 2019

Le Président expose que conformément à la convention d'aménagement, signée avec la SOCAD pour l'opération d'aménagement des Guinnottes, la Société d'Economie Mixte doit remettre le compte-rendu annuel au concédant (CRAC) pour l'année passée.

Il est à noter qu'un avenant à la convention publique d'aménagement a été signé le 24/12/2018 afin de prolonger sa durée au 31 juin 2019 afin de permettre à SEDIA de procéder aux opérations de clôture de l'opération.

Le CRAC complet, disponible en consultation au siège de la CCPH, reprend les points suivants : Historique - Maîtrise foncière – Etudes – Travaux – Frais annexes – Commercialisation (Prix de cession et surfaces à commercialiser, ventes réalisées au 31/12/2018, participation) - Moyens de financement (Emprunt, trésorerie, découvert individualisé, avances de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, subventions) – Perspectives et conclusions - Annexes.

BILAN FINANCIER ET MOYENS DE FINANCEMENT DES GUINNOTTES 1

- ✓ 3 493 000 € HT de dépenses ont été engagées au 31/12/2018
- ✓ 4 314 000 € HT de recettes ont été perçues au 31/12/2018
- ✓ Le résultat présente un excédent de 820 000 €
- ✓ L'emprunt de 800 000 € a été entièrement remboursé.
- ✓ 1 525 416,39 € de subventions ont été mobilisées
- ✓ 2 471 912 € de recettes de commercialisation ont été réalisées

- ✓ **Participation CCPH : le montant de la participation de la CCPH s'est élevé à 669 800 € prévus initialement**

Envoyé en préfecture le 20/06/2019
Reçu en préfecture le 20/06/2019
Affiché le
ID : 070-247000722-20190606-86_2019-DE

BILAN FINANCIER ET MOYENS DE FINANCEMENT DES GUINNOTTES 2

- ✓ **3 907 000 € HT de dépenses ont été engagées au 31/12/2018**
- ✓ **3 143 000 € HT de recettes ont été perçues au 31/12/2018**
- ✓ **Le résultat présente un déficit de 764 000 €**
- ✓ **882 864 € de subventions ont été mobilisées**
- ✓ **1 654 000 € de recettes de commercialisation ont été réalisées**
- ✓ **Participation CCPH : 598 731 € comme prévu initialement**
- ✓ Une avance de trésorerie de 400 000 € a été versée par la CCPH en 2011 afin de limiter les frais financiers générés par les travaux des Guinnottes 2. Une partie de cette avance a été remboursée en 2014 à hauteur de 150 000 €. Une autre partie a été remboursée en 2015 à hauteur de 150 000 €, il restera donc **100 000 €** à reverser avant la clôture de l'opération en 2019.
- ✓ La ligne de trésorerie a été remboursée compte tenu de la bonne commercialisation des lots.

Conclusions Tranches I et II

Etant donné la réservation des lots restant à commercialiser, et l'achèvement du programme de travaux, la Sedia propose de procéder en 2019 aux opérations de clôture au 30 Novembre 2019 au plus tard. Il s'agit de :

- Procéder par acte authentique à la rétrocession de l'ensemble des espaces publics des deux tranches à l'euro symbolique et des parcelles restant à commercialiser pour l'euro symbolique
- De reverser à la CCPH le solde de l'avance pour un montant de 100 000 € ;
- De valider par délibération du conseil communautaire le bilan de clôture de l'opération, d'autoriser les éventuels transferts de contrats en cours et de procéder au reversement du solde de l'opération estimé à + **56 000 €** (actualisation CRAC 2018).

En conséquence pour la CCPH à ce stade, la clôture de l'opération se traduirait par le reversement de l'avance de 100 000 €, le versement par SEDIA de l'excédent de clôture de 56 000 € et la CCPH recevra un stock de terrains pour une recette de commercialisation à venir à hauteur de 435 240 € HT.

Le Conseil Communautaire à la majorité (3 abstentions) **APPROUVE** le CRAC présenté par la SEDIA au 31 décembre 2018 et **AUTORISE** le Président à la prolongation de la concession pour 5 mois soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

26

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°087/2019

Objet : GUINNOTTES 1 : Autorisation de cession entre INVEST 90 et SCI ORIECOURT

Le Président expose que conformément au cahier des charges de cession de terrain de la zone des Guinnottes 1, la CCPH a été saisie par Maître GOUILLOUX, Notaire à Héricourt, afin d'autoriser la vente de 2 parcelles appartenant à la société INVEST 90 représentée par Monsieur BLONDE au profit de la SCI ORIECOURT représentée par Monsieur Gilles DORMOIS.

Il s'agit de la parcelle AL960 d'une contenance de 720 m² et de 30 % de la parcelle AL 964 (copropriété) d'une contenance de 988 m². Voir le plan joint.

La SCI ORIECOURT est déjà propriétaire de la parcelle voisine AL961 qui comporte un bâtiment loué à la société MK Développement gérée par Monsieur Dormois. Cette société est spécialisée dans le secteur d'activité de la conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels. Elle compte 3 salariés.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la revente de ces 2 parcelles.

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 votes contre) :

- **AUTORISE** la revente de ces 2 parcelles.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

26

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°088/2019

Objet : Accueil d'un complexe culturel et de loisirs - PLU d'Echenans Sous Mont Vaudois – Adoption de la procédure de déclaration de projet pour mise en compatibilité

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L300-6, les articles L153-54 et suivants et les articles R153-13 et R153-15 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt en date du 1 octobre 2015 relative à la prise de compétence d'étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) ayant valeur de SCoT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt en date du 10 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.),

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Echenans Sous Mont vaudois approuvé par délibération du Conseil Municipal en date 08 juin 2007,

Le président expose que dans le cadre du projet d'accueil d'un complexe culturel et de loisirs à Echenans sous Mont Vaudois, il convient d'engager à l'image de ce qui a été réalisé pour l'Odyssée du cirque, une procédure de déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU d'Echenans.

Pour rappel, la mise en compatibilité d'un document d'urbanisme par **déclaration de projet** est une procédure permettant de faire évoluer le contenu d'un PLU afin que celui-ci autorise la réalisation d'un projet, d'une opération d'aménagement considéré comme **d'intérêt général** en application de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme.

Cette déclaration de projet peut notamment :

- Changer les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- Réduire un Espace Boisé Classé (EBC), une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,

- Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire des nuisances.

Envoyé en préfecture le 20/06/2019
Reçu en préfecture le 20/06/2019
Affiché le 20/06/2019
ID : 070-247000722-20190606-088_2019-DE



Cette procédure est également soumise à :

- une **demande d'examen au cas par cas** pour la réalisation d'une évaluation environnementale.
- l'**avis de la CDPENAF** car la commune d'Echenans-sous-Mont-Vaudois n'est pas couverte par un SCoT approuvé.

Présentation du projet :

Le projet consiste à accueillir un complexe culturel et de loisirs comprenant 6 salles de cinéma, un bowling, une salle de trampolines, un laser Game. De manière concomitante à ces équipements, un hôtel et 1 restaurant sont prévus pour tout ou partie sur les Guinnottes 2, sur les lots réservés à cet effet.

Ce projet se traduira par la création de 45 à 60 emplois directs. Il permettra de développer par l'offre hôtelière et de restauration les services aux entreprises, et renforcera de manière considérable l'attractivité du territoire puisque ce projet présente un rayonnement métropolitain ainsi que l'atteste son inscription dans le volet métropolitain du contrat avec la Région.

Sa localisation en proximité immédiate des GUINNOTTES 2 et de l'Odysée du cirque donne une cohérence d'ensemble au secteur et les facilités d'accès répondent aux enjeux de capter des publics des agglomérations voisines.

Ce projet revêt également un caractère économique puisque le projet immobilier global se situe entre 8 000 et 10 000 m² pour un investissement du prospect de 7 à 8 M €.

Le critère relatif à l'intérêt général du projet est donc caractérisé et permet d'engager cette procédure de déclaration de projet.

Localisation du projet :

Le projet se situe en zone N sur 5 parcelles totalisant 24 160 m². Les parcelles sont ZD 17 / B 833 / B 834 / B 835 / B 838

Coût de la mise en compatibilité (hors mesures de publicité) :

Les honoraires du cabinet Delplanque Meunier pour l'élaboration du dossier et le suivi de la procédure s'élèvent à 6 960 € HT.

Le Conseil Communautaire à la majorité (5 votes contre) :

- **DECIDE** d'engager la procédure de déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU d'Echenans afin de permettre l'accueil d'un complexe culturel et de loisirs,
- **DECIDE** de reconnaître dès à présent l'intérêt général du projet pour les motifs exposés,
- **AUTORISE** le Président à conduire la procédure,
- **DECIDE** que le conseil communautaire sera appelé à délibérer à l'issue de la procédure après examen conjoint et enquête publique, sur l'intérêt général du projet par une déclaration de projet qui emporte la mise en compatibilité du PLU d'Echenans Sous Mont Vaudois.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

26

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°089/2019

Objet : Navette Hôpital Nord Franche-Comté : adoption de la consistance du service et des tarifs

Le Président rappelle que dans sa séance du 8 octobre 2009, le Conseil Communautaire a adopté la consistance du service HERIVA par délibération n°100/2009. En avril 2010, le service de Transport A la Demande HERIVA était lancé sur le territoire communautaire. Depuis, celui-ci n'a cessé d'évoluer afin de satisfaire les usagers toujours plus nombreux. Aujourd'hui, la CCPH devenue compétente en matière de mobilité veut mettre en place, en phase expérimentale d'un an, un service de navettes en direction de l'hôpital Nord Franche-Comté et de la gare LGV.

Il convient donc à présent d'adopter la consistance du nouveau service afin de pouvoir nous engager de manière opérationnelle à effet du 1^{er} septembre 2019

Concernant le mode de gestion :

Il s'agit de passer un Marché avec un transporteur privé qui aura la charge du service excepté en ce qui concerne la régie et les adhésions. Un marché sera ainsi passé avec notre actuel transporteur, SYNERGIHP. Coût : forfait annuel de 22 000 € TTC pour 300 navettes maximum. Et un forfait de 55 € TTC par navette supplémentaire.

Cette offre tarifaire est inférieure à nos prévisions budgétaires et les crédits sont donc disponibles au budget annexe Transport.

Concernant l'offre :

Une navette en direction de l'hôpital Nord Franche-Comté (et de la gare LGV) sera déclenchée à la demande au départ de la place Brossolette avec des prises en charge possibles aux arrêts identifiés sur son circuit. Organisée sous forme de boucles de 15 km, elle effectuera 4 allers-retours par jours (2 le matin et 2 l'après-

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190606-089_2019-DE



midi) en cohérence avec les horaires d'ouverture du service TAD qui pour rappel fo
14h à 19h.

Ce service est ouvert à l'ensemble des usagers de la CCPH adhérents du service e
à mobilité réduite.

Envoyé en préfecture le 20/06/2019
Reçu en préfecture le 20/06/2019
Affiché le
ID : 070-247000722-20190606-089_2019-DE



Concernant l'offre et la tarification :

Au vu des enjeux en termes de mobilité, de désenclavement et d'environnement mais aussi afin de s'aligner sur les tarifs de l'Aire urbaine, la tarification doit être attractive.

Il est proposé de retenir 2 types de tarifications selon que les usagers utilisent le service au départ d'Héricourt ou selon qu'ils utilisent le service TAD au départ d'un village en rabattement vers Héricourt :

- o **Départ d'Héricourt : 1.50 € TTC par trajet**
- o **Départ hors Héricourt dans le périmètre de la CCPH : 0.50 € TTC par trajet (+ le coût du ticket TAD pour le rabattement sur Héricourt) soit 2€ TTC par trajet.**

Pour précision, le service TAD et la navette Hôpital Nord Franche-Comté sont 2 services complémentaires mais distincts avec des véhicules différents et à ce titre on ne peut pas effectuer de gratuité pour les usagers hors Héricourt.

Ouverture : fonctionnement du lundi au samedi en cohérence avec le service TAD.

L'inscription (gratuite) au service est obligatoire auprès des services de la Communauté de Communes.

La réservation doit être effectuée au plus tard la veille avant 17 h aux conditions de réservation du service TAD.

Pas de H-1 possible pour l'instant mais des ajustements pourront être effectués par la suite dès lors que le service sera bien établi.

Concernant la communication :

Bien que très attendue, le succès de la navette hôpital Nord Franche-Comté peut être conditionné par une communication efficace et performante. Il s'agit donc de créer une communication spécifique à ce service avec un visuel attractif mais toujours en cohérence avec la communication actuelle d'HERIVA. Cette communication dédiée permettra de plus de ne pas engendrer de coûts supplémentaires avec une mise à jour de l'ensemble des supports de communication.

A noter que le SMTC mettra à disposition l'ensemble des supports permettant d'identifier notre navette à l'hôpital comme à la gare avec des emplacements réservés pour déposer les usagers.

Le SMTC en qualité d'autorité organisatrice des transports sur le territoire de Belfort a déjà donné son accord pour que nos véhicules circulent dans leur périmètre géographique.

Concernant le règlement :

Il convient d'actualiser le règlement du service HERIVA en y incluant la navette Hôpital Nord Franche-Comté dans les conditions su définies. Celui-ci fera l'objet d'une validation par le Conseil communautaire lors d'une séance ultérieure.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché « Navette Hôpital » et toutes les pièces nécessaires à la mise en place de celle-ci
- **ADOpte** les tarifs,
- **ADOpte** la consistance du service.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

26

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190606-090_2019-DE



Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°090/2019

Objet : GEMAPI : Adhésion à Ingénierie 70

Le Président expose que la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) est devenue au 1^{er} janvier 2018 une compétence obligatoire des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

La GEMAPI est une compétence exclusive qui a pour vocation de permettre de gérer de manière conjointe la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques (gérer les ouvrages de protection, faciliter l'écoulement de l'eau, gérer la végétation...) et l'urbanisme (prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire et dans les documents d'urbanismes...).

Par délibération n°004/2018 du 7 février 2018, le conseil communautaire a décidé pour la mise en œuvre de cette nouvelle compétence, d'instaurer la taxe GEMAPI, taxe qui n'a pas été renouvelée en 2019 mais dont le produit attendu (45 000€) a été reporté sur la fiscalité ménage.

Compte tenu de la complexité des dossiers et de l'absence de service dédié à la Communauté de communes du Pays d'Héricourt, le bureau propose d'adhérer à Ingénierie 70 afin de disposer d'une assistance et d'une expertise pour la compétence GEMAPI.

L'agence apporte une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes à cette compétence dans le domaine de l'eau potable, des eaux usées et pluviales, de la voirie, dans l'aménagement et la gestion des bassins hydrographiques, des cours d'eau, des milieux naturels et aquatiques (compétence GEMAPI).

Le montant de la cotisation 2019 pour les EPCI est de 0,30 €/habitant (population des communes membres de l'EPCI et par ailleurs adhérentes à l'Age compte dans le calcul de la cotisation. 8 communes adhèrent déjà à l'Age aménagement : Chagey, Coisevaux, Couthenans, Echenans sous Mont Vaudois, Villers sur Saulnot et Vyans le Val.

Ainsi le montant de la cotisation 2019 pour la CCPH s'élèverait à **4 850,70 € TTC** (0,30 € pour 16 169 habitants).

Plusieurs types de prestation sont ainsi proposés qui sont facturés à l'EPCI selon un barème :

- Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Ingénierie70 assiste la collectivité pour définir son programme (pré-étude et enveloppe financière), rédige le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre et aide au choix du bureau d'études privé, assiste la collectivité techniquement et administrativement durant toute la mission du bureau d'études jusqu'à réception des travaux.

- Prestations de maîtrise d'œuvre

Ingénierie70 réalise les étapes d'une mission de maîtrise d'œuvre (études, aides à la consultation des entreprises de travaux, suivi des travaux, validation des paiements des entreprises, opérations de réception des travaux). La collectivité, maître d'ouvrage, garde son pouvoir de décision à chaque étape.

- Prestations de délégation de maîtrise d'ouvrage

La collectivité délègue à Ingénierie 70 la réalisation d'une opération simple. L'Agence réalise les études nécessaires et confie directement à des entreprises de travaux la réalisation de ceux-ci jusqu'à la réception. La collectivité assure la charge financière des travaux en réglant directement ceux-ci à Ingénierie70.

Par ailleurs la GEMAPI peut prévoir que l'EPCI est compétent en matière d'entretien et de gestion des étangs communaux et des ouvrages (digues, barrages ...), dès lors qu'ils sont identifiés par délibération de l'assemblée communautaire.

Un travail de recensement des étangs communaux et des ouvrages d'art sera réalisé prochainement.

Le Conseil Communautaire à la majorité (1 abstention) **DECIDE** d'adhérer à Ingénierie 70 et **AUTORISE** le Président à la signature de la convention correspondante

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juin 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°091/2019

Objet : FISAC - Attribution de subventions

Le Président expose que dans le cadre de l'opération de soutien au commerce et à l'artisanat pour la mobilisation des fonds FISAC, le Conseil Communautaire a validé, par délibération n° 072/2018 du 30 mai 2018, le règlement intérieur d'attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement.

Sont membres du comité de pilotage : l'Etat à travers la DIRECCTE Franche-Comté, la CCPH, la Ville d'Héricourt, l'association des Commerçants du Pays d'Héricourt APACH, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône (CCI), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale (CMAi).

Sur le volet investissement, le règlement intérieur prévoit que les dossiers de demande de subvention d'investissement présentés par les commerçants doivent faire l'objet d'un diagnostic établi par la CCI ou la Chambre de Métiers en appui à toute demande d'aide pour présentation au comité de pilotage du dispositif.

Pour mémoire les dépenses d'investissement éligibles concernent :

- les dépenses de modernisation des points de vente et des appareils de production
- les dépenses liées à l'accessibilité locaux,

Quatre nouveaux dossiers de demande de subvention ont fait l'objet d'un diagnostic. Le comité de pilotage est en cours de consultation pour avis.

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur notre participation au titre de l'action n°10 : modernisation du point de vente et de l'appareil de production pour les 4 dossiers suivants :

Enseigne	Type de dépenses	Coûts prévisionnels HT plafonnés à 30 000€	FISAC	CCPH	Professionnels
Action 10 : Mettre aux normes et valoriser les entreprises par une aide à la modernisation et à la rénovation des locaux et de l'appareil de production			20%	20%	60%
PIZ'ZAZA	Aménagement d'une remorque pour vente ambulante de pizzas principalement sur les villages de la CCPH (Tavey, Trémoins, Echenans, Laire)	14 516.60 € TTC *	2 903.32 €	2 903.32 €	8 709.96 €
Bureau de tabac « Le LISBONNE »	Réfection sols et murs et store banne motorisé	6 897.00 €	1 379.40 €	1 379.40 €	4 138.20 €
ISA B Coiffure	Rénovation du local professionnel et nouveau mobilier	30 000.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €	23 991.00 €
EG Création	Aménagements de la boutique Mannequins/matériels de présentation Machines à coudre	29 221.02 €	5 844.20 €	5 844.20 €	17 532.61 €
TOTAL		80 634.62 €	16 126.92 €	16 126.92 €	54 371.77 €

* TVA non déductible

Pour ces 4 dossiers, l'enveloppe de subvention apportée par la CCPH est de 16 126,92 €, identique à celle du FISAC.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** les montants des subventions CCPH et FISAC pour les actions du volet investissement sous réserve de l'avis du comité de pilotage FISAC pour la part FISAC soit :
 - 2 903,32 € de subvention CCPH et 2903.32 € de subvention FISAC pour le dossier « PIZ'ZAZA »
 - 1 379,40 € de subvention CCPH et 1379.40 € de subvention FISAC pour le dossier « Le LISBONNE »
 - 6 000 € de subvention CCPH et 6000.00 € de subvention FISAC pour le dossier « ISA B Coiffure »
 - 5 844,20 € de subvention CCPH et 5844.20 € de subvention FISAC pour le dossier « EG Création »
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions afférentes à ces dossiers.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
 Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°092/2019

Objet : Transfert des compétences eau et assainissement à la CCPH : point d'information

Contexte réglementaire :

L'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi Notre), attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, à compter du 1^{er} Janvier 2020. La loi n°2018-702 du 3 Août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement a apporté une modification importante à ce transfert obligatoire puisqu'elle permet aux communes de s'opposer au transfert de l'une ou l'autre ou des 2 compétences susvisées, par délibération prise avant le 1^{er} Juillet 2019.

Une telle opposition est subordonnée à un vote en ce sens, d'au moins 25% des conseils municipaux représentant au moins 20% de la population. Dans une telle hypothèse, le transfert obligatoire de ces compétences interviendra de plein droit et au plus tard au 1^{er} Janvier 2026.

La Communauté de Communes a engagé une assistance à maîtrise d'ouvrage en partenariat avec l'agence de l'eau pour étudier les conditions de mise en œuvre de ces 2 transferts de compétence qui sont indépendants l'un de l'autre. L'étude est toujours en cours, la partie état des lieux n'étant pas encore finalisée. Néanmoins lors de plusieurs réunions d'exécutifs, les Maires ont exprimé à une grande majorité leur opposition au transfert de compétence tant sur l'eau que sur l'assainissement et certaines délibérations ont déjà été prises en ce sens.

En ce qui concerne l'eau, les Maires ont considéré très largement que le transfert se traduirait inévitablement par une augmentation du prix de l'eau et ils souhaitent que le transfert soit reporté aux échéances de 2026.

En ce qui concerne l'assainissement, les Maires sont plus nuancés. Un refus de tra
est souhaité afin de ne pas précipiter les échéances. Selon les conclusions de l'étud
rapide pourrait intervenir.
Dans tous les cas l'étude engagée ira jusqu'à son terme tant sur l'eau que sur l'assainissement.

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190606-092_2019-DE

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190606-093_2019-DE



Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°093/2019

Objet : Gymnase du champ de foire : adoption du plan de financement actualisé (FEADER)

Le Président expose qu'il convient de modifier le plan de financement du 3^{ème} gymnase.

Le plan de financement modifié pour le gymnase :

DEPENSES HT		RECETTES HT		TAUX
Etude et honoraires	40 000 €	CADD Région	201 203 €	10.32 %
Travaux	1 810 000 €	DETR	585 000 €	30.00 %
		DEPARTEMENT	200 000 €	10.26 %
		PACT (avenant)	156 150 €	8.01 %
		CONTRAT RURALITE	64 000 €	3.28 %
		FEADER	93 667 €	4.80 %
		AUTOFINANCEMENT	649 980 €	33.33 %
	1 950 000 €		1 950 000 €	100 %

A noter qu'il est possible que la Région se substitue au financement du FEADER.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement présenté,
- **Autorise** le Président à déposer l'ensemble des dossiers de subvention,
- **Autorise** le Président à la signature des pièces afférentes aux différents dossiers de subvention.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juin 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°094/2019

Objet : Présentation du rapport annuel 2019 de la CLECT

Depuis le 1er janvier 2017, la CLECT dispose d'un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de compétence pour élaborer et transmettre le rapport évaluant le coût net des charges transférées (alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du CGI).

Le 16 mai dernier, la CLECT a adopté son rapport annuel 2019 à la majorité de ses membres.

Ce rapport a pour finalité de retracer le montant des charges transférées. Il a pour objet d'éclairer la décision du conseil communautaire lors de la fixation ou de la révision du montant de l'Attribution de Compensation (AC).

Cette année, il porte essentiellement sur :

- Les cotisations du SDIS des communes du Doubs, puisque, contrairement aux autres communes, leur participation au contingent incendie n'est pas déduite du FPIC, ces communes ne faisant pas partie du Pacte Fiscal et Financier voté en 2015.
- La participation des communes au Très Haut Débit pour la deuxième et dernière année.

Après en avoir pris connaissance, le conseil communautaire à l'unanimité **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 de la CLECT.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juin 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°095/2019

Objet : Adoption du mode dérogatoire d'évaluation des charges transférées

Le Président expose que le Conseil communautaire a pris acte du rapport annuel 2019 de la CLECT.

La CLECT a effectué l'évaluation des charges transférées selon deux méthodes différentes : la procédure de droit commun, qu'il est obligatoire de chiffrer, et le mode dérogatoire à la demande de l'EPCI.

Ainsi en application du 1° bis du V de l'article 1609 C nonies du Code Général des Impôts, le montant de l'Attribution de Compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Le Conseil communautaire devra ensuite délibérer sur le montant des attributions de compensation définitives 2019, dès réception des délibérations des communes intéressées adoptant le mode dérogatoire.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **ADOpte** le mode dérogatoire d'évaluation des charges transférées pour fixer le montant des attributions de compensation définitives 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,



Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190606-095_2019-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlia MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlia MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°096/2019

Objet : Habitat 2020 : attributions de subventions

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 7 nouveaux dossiers sont aujourd'hui présentés : 3 au titre d'HABITER MIEUX, 1 au titre des FACADES et 3 au titre des remboursements SOLIHA :

SUBVENTION HABITER MIEUX	
	DEL BOVE ROCCO
Adresse	8 RUE GISELE DECAMP LAHURTE 70400 COUTHENANS
Type de travaux	ISOLATION PAR L'EXTERIEUR
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	33 124 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	11 100 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	M. HETTICH – MME RABEISEN
Adresse	13 RUE DES TREMBLOTS 70400 CHAMPEY
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE ET DE MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	18 204 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	12 500 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION HABITER MIEUX	
	HUSSENET JEAN NOEL
Adresse	1 CHEMIN DU BUISSON 70400 CHENEBIER
Type de travaux	ISOLATION PAR L'EXTERIEUR
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	19 932 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	7 669 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	DEL BOVE ROCCO
Adresse	8 RUE GISELE DECAMP LAHURTE 70400 COUTHENANS
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	22 253 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
Montant subvention CCPH	800 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (FACADES)	
Propriétaire	BOUCHOT MARYSE
Adresse	10 RUE DES COPRIS 70400 BUSSUREL
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	9 795 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
Montant subvention CCPH	800 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	BOUCHOT MARYSE
Adresse	10 RUE DES COPRIS 70 400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE ET ISOLATION EXTERIEURE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	13 847 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	10 536 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	MONIQUE LITTOT
Adresse	86 AVENUE JEAN JAURES 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE ET DE MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	18 215 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	9 503 €
Montant subvention CCPH	500 €

Ce sont au total **4 100 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires - membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET
délégué de la Commune de Courmont

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°097/2019

Objet : AED : attribution d'un fonds de concours à Echenans sous Mont Vaudois

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

- La commune d'ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS a réalisé des travaux de réfection de voiries. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	111 779.62 €	Département AED	4 951.00 €
		CCPH AED	742.65 €
		Commune	106 085.97 €
TOTAL	111 779.62 €	TOTAL	111 779.62 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours au titre de l'AED à la Commune d'ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS pour un montant de **742.65 €** et **AUTORISE** le Président à procéder à son versement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juin 2019

Le Président,



Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190606-097_2019-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°098/2019

Objet : CAF – Demande de subvention pour la Médiathèque

Le Président expose que dans le cadre du renforcement de ses services numériques, la Médiathèque souhaite poursuivre le développement du service de jeux vidéo mis à disposition de ses usagers. Pour information, la Médiathèque a comptabilisé 4614 sessions de jeux vidéo en 2018.

Ainsi, la médiathèque a pour projet de renouveler une partie de son parc de consoles vieillissant et ce selon le budget suivant :

- Acquisition de deux consoles Nintendo Switch (+ accessoire) : 668.08 € HT

Une demande de subvention sera déposée auprès de la CAF qui finance à hauteur de 30% du montant HT soit 200€

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le président à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CAF.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juin 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET
délégué de la Commune de Courmont

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°099/2019

Objet : Service extrascolaire : Adoption du séjour été

Le Président expose que depuis début 2012, conseil a acté le principe de développer les centres de loisirs sous forme de mini-camps en été comme en hiver. Ce sont toujours de véritables succès qui correspondent à une demande constante des familles.

Cette année, le service périscolaire a souhaité faire évoluer l'offre d'activités afin de ne pas proposer le même programme que les deux dernières années.

Il s'agit de proposer du 8 au 12 juillet 2019 pour 40 enfants de 8 à 11 ans en pension complète un **séjour multi-activité sportive à l'Espace Mont d'or dans le Haut Doubs**.

Activités proposées :

3 demi-journées d'activités : escalade, accrobranche, et tir à l'arc, 2 sorties baignade au lac et 1 course d'orientation.

Budget prévisionnel- (hors charges de personnel) – 40 enfants

DEPENSES		RECETTES	
Animation + Hébergement - En pension complète	8 625 €	Familles (coût moyen de 155 € X 40 enfants)	6 200 €
Transport	900 €	Caf aides vacances	1 000 €
Transport pour la baignade au lac de Remoray (x2)	180 €	CAF PSO	1 000 €
Pharmacie	50 €	CCPH	1 555 €
TOTAL	9 755 €	TOTAL	9 755 €

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190606-099_2019-DE



La Caisse d'Allocation Familiale accorde pour l'organisation de mini-camp une aide et par enfant. Une demande d'aide au fonctionnement sera donc déposée. Le budget votés.

Rappel des tarifs appliqués pour le séjour

T-2	<u>QF ≤ 440</u>	⇒	80 €
T-1	<u>440 < QF ≤ 570</u>	⇒	90 €
T 0	<u>570 < QF ≤ 1 500</u>	⇒	155 €
T+1	<u>QF > 1 500</u>	⇒	235 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **ADOPTE** la tarification déclinée ci-dessus et **AUTORISE** le Président à la signature de toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de ce séjour.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°100/2019

Objet : Adoption des tarifs périscolaires et extrascolaires 2019/2020

Le Président expose que comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs péri et extrascolaires afin d'informer les familles au moment des inscriptions pour la nouvelle rentrée scolaire. Compte tenu de l'augmentation de la fiscalité des ménages votée au budget 2019, il est proposé de reconduire les tarifs actuels pour la prochaine année scolaire 2019-2020.

De plus certaines équipes pédagogiques souhaitent dès cet été proposer aux enfants une nuitée au pôle périscolaire. Il s'agit pour les enfants de dormir une nuit en dehors de leur domicile et vivre un moment convivial en participant à une veillée. Or comme aucun tarif n'est prévu pour ce type de projet il n'est pas possible de valoriser ce type d'action auprès de la CAF à travers la prestation de service.

C'est pourquoi, il est proposé d'adopter un tarif spécifique pour cette activité fixé de manière forfaitaire à 5€, comme pour les suppléments sortie.

Ce tarif comprend le repas du soir, le petit déjeuner du lendemain, et les animations de la nuitée.

Rappel des tranches

TRANCHES	
T-2 =	QF ≤ 440
T-1 =	440 < QF ≤ 570
T0 =	570 < QF ≤ 1 500
T+1 =	QF > 1500

Pour information, les tarifs intra s'appliquent aux usagers ressortissants du Pays d'Héricourt. Les tarifs extra correspondent aux usagers habitants hors Pays d'Héricourt et les tarifs majorés s'appliquent aux usagers ne respectant pas les délais d'inscriptions.

Tarifications périscolaires

		Tarifs Intra 2019/2020	Tarifs Extra 2019/2020	Tarif majoré 2019/2020
MATIN	T-2	0.99€	1.16€	1.16€
	T-1	1.10€	1.29€	1.29€
	T 0	1.22€	1.44€	1.44€
	T+1	1.38€	1.63€	1.63€
MIDI avec repas	T-2	3.90€	4.82€	4.82€
	T-1	4.66€	5.59€	5.59€
	T 0	5.37€	6.41€	6.41€
	T+1	6.14€	7.33€	7.33€
MIDI sans repas	T-2	0.99€	1.16€	1.16€
	T-1	1.10€	1.29€	1.29€
	T 0	1.22€	1.44€	1.44€
	T+1	1.38€	1.63€	1.63€
MIDI Panier repas	T-2	2.75€	3.25€	3.25€
	T-1	2.89€	3.42€	3.42€
	T 0	3.04€	3.61€	3.61€
	T+1	3.17€	3.76€	3.76€
SOIR 16h30 18h30	T-2	1.83€	2.20€	2.20€
	T-1	2.15€	2.59€	2.59€
	T 0	2.40€	2.89€	2.89€
	T+1	2.73€	3.27€	3.27€

Tarifications des mercredis :

		Tarifs Intra 2019/2020	Tarifs Extra 2019/2020	Tarif majoré 2019/2209
RELAIS MATIN	T-2	1.38€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.65€	2.65€
MATIN	T-2	2.78€	4.15€	4.15€
	T-1	3.09€	4.62€	4.62€
	T 0	3.48€	5.20€	5.20€
	T+1	4.02€	6.01€	6.01€
MIDI avec repas	T-2	3.90€	4.82€	4.82€
	T-1	4.66€	5.59€	5.59€
	T 0	5.37€	6.41€	6.41€
	T+1	6.14€	7.33€	7.33€
MIDI Panier repas	T-2	2.75€	3.25€	3.25€
	T-1	2.89€	3.42€	3.42€
	T 0	3.04€	3.61€	3.61€
	T+1	3.17€	3.76€	3.76€
APRES-MIDI	T-2	2.78€	4.15€	4.15€
	T-1	3.09€	4.62€	4.62€
	T 0	3.48€	5.20€	5.20€
	T+1	4.02€	6.01€	6.01€
RELAIS SOIR 17h00 à 18h30	T-2	1.38€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.65€	2.65€

Tarifications pour l'extrascolaire et les vacances scolaires :

		Tarifs Intra 2019/2020	Tarifs Extra 2019/2020	Tarif majoré 2019/2020
RELAIS MATIN	T-2	1.38€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.65€	2.65€
MATIN	T-2	3.15€	4.76€	4.76€
	T-1	3.54€	5.33€	5.33€
	T 0	4.01€	6.05€	6.05€
	T+1	4.61€	6.97€	6.97€
MIDI avec repas	T-2	3.90€	4.82€	4.82€
	T-1	4.66€	5.59€	5.59€
	T 0	5.37€	6.41€	6.41€
	T+1	6.14€	7.33€	7.33€
MIDI Panier repas	T-2	2.75€	3.25€	3.25€
	T-1	2.89€	3.42€	3.42€
	T 0	3.04€	3.61€	3.61€
	T+1	3.17€	3.76€	3.76€
APRES-MIDI 14h00 à 17h00	T-2	3.15€	4.76€	4.76€
	T-1	3.54€	5.33€	5.33€
	T 0	4.01€	6.05€	6.05€
	T+1	4.61€	6.97€	6.97€
RELAIS SOIR 17h00 à 18h30	T-2	1.38€	1.81€	1.81€
	T-1	1.55€	2.02€	2.02€
	T 0	1.76€	2.30€	2.30€
	T+1	2.03€	2.65€	2.65€

En cas de retard récurrent (après 18h30), une majoration de 2.30 € sera appliquée.

Les suppléments pour l'organisation de sorties pendant les vacances, sur les temps extrascolaires :

- Enfants inscrits sur la semaine entière : gratuit
- Enfants inscrits moins de 5 jours dans la semaine : 2.50 €
- Enfants inscrits uniquement à la sortie : 5.00 €

Et sur les mercredis :

- Enfants inscrits 4 mercredis par mois : gratuit
- Enfants inscrits moins de 4 fois dans le mois : 2.50 €
- Enfants inscrits uniquement à la sortie : 5.00 €

Pour les **tarifs adultes pour un repas** :

- Agents communaux et intercommunaux en formation ou en mission: 6.08 €
- Autres adultes extérieurs : 8.26 €

Tarif pour une nuitée : forfait de 5 € (nouveau tarif)

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) :

- **DECIDE** de reconduire les tarifs actuels pour l'année scolaire 2019-2020,
- **ADOpte** un nouveau tarif de 5 € pour une nuitée au pôle à compter du 1^{er} juillet 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,



Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190606-100_2019-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°101/2019

Objet : Adoption des tarifs de la Médiathèque 2019/2020

Le Président expose qu'il est nécessaire d'adopter les tarifs 2019/2020 de la Médiathèque. Il est proposé de reconduire les mêmes tarifs pour une année sauf pour Hérilab où les tarifs sont ajustés.

MEDIATHEQUE	Tarifs 2019-2020
ABONNEMENT ANNUEL	
Jeunes de moins de 18 ans	Gratuit
Etudiants (sur présentation d'un justificatif)	
Inscrits à Pôle Emploi (sur présentation d'un justificatif)	
Détenteurs de la Carte Avantage jeune	
Adultes résidents dans la CCPH	14,30 €
Adultes extérieurs	23,50 €
Familles résidents dans la CCPH	18,40 €
Familles extérieures	28,60 €
Associations, collectivités... de la CCPH	Gratuit
Associations, collectivités... extérieures	17,30 €

MEDIATHEQUE		Tarifs 2019-2020
AUTRES TARIFS		
Renouvellement d'une carte perdue		6 €
Pénalités de retard : par document non retourné au 3ème rappel		12 €
au 3ème rappel		18,40 €
Vente d'ouvrages sortis du fonds (l'unité)		0,50 €
COURS DE RELIURE		
Tarif trimestriel forfaitaire – 30 séances / an		
Résident du périmètre CCPH		
Tarif réduit		25 €
Jeunes de moins de 18 ans		
Etudiants (sur présentation d'un justificatif)		
Inscrits à Pôle Emploi (sur présentation d'un justificatif)		
Tarif normal		42,40 €
Non résident du périmètre CCPH		
Tarif réduit		31,80 €
Jeunes de moins de 18 ans		
Etudiants (sur présentation d'un justificatif)		
Inscrits à Pôle Emploi (sur présentation d'un justificatif)		
Tarif normal		53 €

Les cours de reliure sont modulés selon le revenu des ménages selon le barème suivant :

BAREME SELON REVENUS	Catégorie	Coefficient multiplicateur
Moins de 5 963 €	0	- 30 %
de 5 963 à 11 896 €	1	Tarif de base
de 11 897 à 26 420 €	2	+ 15 %
de 26 421 à 48 626 €	3	+ 30 %
Personnes extérieures à la CCPH		
de 48 627 à 70 830 €	4	+ 35 %
Personnes extérieures à la CCPH		
Plus de 70 830 €	5	+ 40 %
Non présentation de l'avis d'imposition		
Personnes extérieures à la CCPH		

Après 18 mois d'activité nous proposons également de faire évaluer les tarifs appliqués aux utilisateurs d'Hérilab. Les principales évolutions concernent :

- Création d'un abonnement annuel pour l'accès aux machines. Les autres tarifs d'accès restent inchangés,
- Création de nouveaux tarifs pour les matières. Ces nouveaux tarifs sont mieux adaptés à l'utilisation réelle du fab lab et prévoient notamment une dégressivité selon la quantité de documents imprimés, et des tarifs différenciés selon la taille du papier utilisé.

Les nouvelles propositions pour les tarifs d'Hérilab sont les suivantes :

TARIFS D'ACCES AUX MACHINES

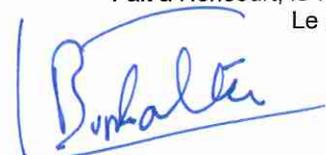
PARTICULIERS								
TARIF 1			TARIF 2			TARIF 3		
Inscrits Médiathèque résidents CCPH			Inscrits Médiathèque non résidents CCPH Non inscrits Médiathèque résidents CCPH			Non inscrits Médiathèque non résidents CCPH		
1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (année civile)	1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (année civile)	1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (année civile)
3,00 €	5,00 €	15,00 €	4,00 €	7,00 €	21,00 €	5,00 €	9,00 €	27,00 €

COLLECTIVITES								
TARIF 4			TARIF 5			TARIF 6		
Inscrits Médiathèque résidents CCPH			Inscrits Médiathèque non résidents CCPH Non inscrits Médiathèque résidents CCPH			Non inscrits Médiathèque non résidents CCPH		
1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (année civile)	1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (année civile)	1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (année civile)
6,00 €	11,00 €	33,00 €	7,00 €	13,00 €	39,00 €	8,00 €	15,00 €	45,00 €

TARIFS MATIERES										
Impression numérique										
Papier qualité photo - bâche		5,00 €		les 50 cm linéaires						
Papier dos bleu / Vinyle adhésif		3,50 €								
Sérigraphie et estampe										
Réalisation d'écran de sérigraphie (gravure ou pochoir)		format 50x70 cm		12,00 €		l'écran				
		format 30x40 cm		6,00 €						
Encre		entre 1 et 30 tirages		0,20 €		le passage				
		plus de 30 tirages		0,10 €						
Risographie et photocopie										
Impression		entre 1 et 100 tirages		0,15 €		la copie				
		entre 100 et 500 tirages		0,10 €						
		plus de 500 tirages		0,05 €						
Réalisation d'un master riso				0,50 €		le master				
Reliure										
Petits consommables pour reliure d'art (Hors cuir, papier décoré...)				7,00 €		le livre relié				
Reliure simple (cousue ou collée)		entre 1 et 30 reliures		0,50 €						
Reliure simple (cousue ou collée)		plus de 30 reliures		0,30 €						
Papier										
Type de papier		A4 (la feuille)			A3 (la feuille)			50x70 (la feuille)		
		de 0 à 100	de 100 à 500	500 et plus	de 0 à 100	de 100 à 500	500 et plus	de 0 à 100	de 100 à 500	500 et plus
papier de conservation (250 gr)		0,80 €	0,40 €	0,20 €	1,20 €	0,60 €	0,30 €	1,80 €	0,90 €	0,45 €
papier de conservation (200 gr)		0,40 €	0,20 €	0,10 €	0,60 €	0,30 €	0,15 €	1,00 €	0,50 €	0,25 €
papier de conservation (120 gr)		0,20 €	0,10 €	0,05 €	0,30 €	0,15 €	0,075 €	0,60 €	0,30 €	0,15 €
papier standard (210 gr)		0,20 €	0,10 €	0,05 €	0,40 €	0,20 €	0,10 €			
papier standard (80 gr)		0,10 €	0,05 €	0,025 €	0,20 €	0,10 €	0,05 €			

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 abstentions) **ADOpte** les tarifs de la Médiathèque pour 2019-2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,



Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190606-101_2019-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190606-102_2019-DE



Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°102/2019

Objet : Médiathèque : Adoption du plan de financement et d'actions pour la phase 3 du Contrat Territoire Lecture

Le Président expose qu'en juillet 2017, la CCPH signait avec la DRAC de Franche-Comté un Contrat Territoire Lecture (CTL). Organisé dans le cadre du dispositif « Ecritures graphiques », ce contrat permet à la Médiathèque, par une nouvelle approche du livre, de l'illustration et du graphisme d'atteindre des groupes d'habitants qui ne comptent pas encore au nombre de ses usagers, soit en raison de leur éloignement géographique, soit du fait de leur situation personnelle.

Ainsi la Médiathèque, en créant des partenariats transversaux avec des structures d'autres champs publics présentes sur le territoire et en proposant à ses futurs usagers des services croisant des préoccupations culturelles, artistiques, sociales et éducatives, joue plus avant son rôle d'équipement intercommunal.

Pour 2019, le projet d'actions mis en place, conformément aux objectifs définis dans le contrat signé avec la DRAC, est le suivant :

1. **Accueil d'un artiste en résidence**
2. **Organisation d'un évènement : Enlivrez-vous**
3. **Autres ateliers artistiques avec les publics prioritaires définis dans le Contrat Territoire Lecture**

Plan de financement

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190606-102_2019-DE

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Honoraires résidence, prestations de service	10 000,00 €
Fournitures, petit matériel	8 000,00 €
Cérémonie, repas et hébergement	2 000,00 €
Communication	800,00 €
Maintenance	500,00 €
Salaire	25 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	46 300,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CCPH	36 300,00 €
DRAC	10 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	46 300,00 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **VALIDE** le plan d'actions et de financement du Contrat Territoire Lecture pour 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNON) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°103/2019

Objet : Adoption des tarifs de l'Ecole de musique 2019 / 2020

Le Président expose qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de l'Ecole de Musique du Pays d'Héricourt à effet du 1^{er} septembre 2019. Pour la quatrième année, il est proposé de reconduire les mêmes tarifs que la saison écoulée sans aucune augmentation.

TARIFS DE BASE (élèves d'Héricourt, de la CCPH, personnel et enfants du personnel de la Ville d'Héricourt et de la CCPH) Tarifs mensuels soumis aux revenus du foyer		2019 - 2020
Formation musicale	Jeune	14,60
	Adulte	24,90
Formation instrumentale	Jeune	19,60
	Adulte	31,10

Dégressivité de 20 % pour l'inscription d'un 2^{ème} enfant et de 30 % pour les suivants sur le tarif déterminé.
Le tarif jeune s'applique : aux enfants mineurs, aux personnes majeures de - de 25 ans poursuivant leurs études sur présentation d'un certificat de scolarité, aux demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sur présentation d'un justificatif de Pôle Emploi.

Réduction de 50% pour les élèves faisant partie de l'Harmonie Municipale y compris pour les activités annexes (à l'exclusion des frais administratifs). Minimum de facturation de 15 € par trimestre et par activité.

BAREME REVENUS APPLIQUE AU TARIF DE BASE			
Revenus	Catégorie	Coefficient	Nombre
Moins de 5 000 €	0	- 31 %	6
De 5 000 € à 6 011 €	1	- 1 %	4
De 6 012 € à 11 991 €	2	+ 8 %	53
De 11 992 € à 18 227 €	3M	+ 20 %	60
De 18 228 € à 26 764 €	3	+ 35 %	86
De 26 765 € à 71 754 €	4	+ 50 %	24
Plus de 71 754 €	5	+ 80 %	Ø
Elèves membres de l'orchestre d'harmonie résidant hors CCPH	6	+100 %	7
Non présentation de l'avis d'imposition			5
TOTAL			245

TARIFS MENSUELS NON SOUMIS AUX REVENUS DU FOYER		2019 - 2020	Nombre d'élèves
Location instrument	Jeune	29,00	
	Adulte	44,00	
Activités annexes (chœur d'enfants, choréïa, atelier jazz, atelier chansons burlesques, musique de chambre, ensemble adultes...)		8,00	53
Frais administratifs (sauf chœur d'enfants et éveil musical)		2,30	
TARIFS MENSUELS ELEVES EXTERIEURS A LA CCPH NON MEMBRES DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE		2019 - 2020	
Formation musicale		80,00	
Formation instrumentale		156,00	
Activités annexes (chœur d'enfants, choréïa, atelier jazz, atelier chansons burlesques, musique de chambre, ensemble adultes...)		23,50	15
TOTAL			68
TOTAL ÉLÈVES			313

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) **DECIDE** de reconduire les tarifs pour la saison 2019-2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°104/2019

Objet : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Haute Lizaine Pays d'Héricourt suite à erreur matérielle

Le Président expose lors du conseil communautaire du 11 avril dernier, le conseil communautaire a voté une subvention de 2 500 € à l'association Haute Lizaine Pays d'Héricourt pour l'organisation de 3 stages de foot pendant les vacances scolaires de 2019.

Or lors de la rédaction de la délibération, il y a eu une erreur dans le montant et seuls 2 000 € y ont été inscrits.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'accorder une subvention complémentaire de 500 € à l'association Haute Lizaine Pays Héricourt et **AUTORISE** le Président à son versement.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°105/2019

Objet : Budget Principal : Décision modificative budgétaire n° 1

le Conseil Communautaire a la faculté d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif par le biais de décisions budgétaires modificatives qui peuvent intervenir à tout moment entre la date de vote du budget primitif et la fin de l'exercice. Une décision budgétaire modificative peut correspondre à des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif (virement entre chapitres et/ou opérations) ou constituer des dépenses et des recettes nouvelles. Elle est adoptée dans les mêmes conditions de forme (vote par chapitre et opération) et de fond (équilibre réel des sections) que le budget primitif.

Le Président expose qu'en date du 11 avril 2019 la CCPH a voté son Budget Principal. Il est aujourd'hui nécessaire de l'ajuster par le biais d'une décision modificative. Celle-ci concerne :

1) La modification du montant des résultats 2018 reportés sur le budget 2019 :

Par délibération N°32 du 15 mars 2019, le conseil communautaire a voté l'affectation des résultats 2018 du budget principal comme suit :

Report en fonctionnement au R/002	911 002,14 €
Report en investissement au D/001	- 708 141,45 €

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine (SMAU) à effet du 31 décembre 2017, prononcé par l'arrêté inter-préfectoral n°25-2017-12-26.003, et à l'adoption des modalités de liquidation du syndicat,

notamment en ce qui concerne le solde budgétaire, une ventilation des résultats de fonctionnement et d'investissement a été effectuée selon la clé de répartition statutaire des statuts du SMAU et régissant la participation de chaque membre au fonctionnement

Ainsi, il en résulte pour la CCPH :

Un **excédent de fonctionnement de 1 566,53 €** et un **excédent d'investissement de 31 742,14 € transférés du SMAU**, qu'il est nécessaire d'intégrer dans les résultats de l'exercice 2018 du Budget Principal de la CCPH, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

RESULTATS 2018 : BUDGET PRINCIPAL et SMAU	
Excédent de fonctionnement 2018 du Budget Principal	911 002,14 €
Excédent de fonctionnement 2018 du SMAU à intégrer au Budget Principal	1 566,53 €
Excédent de fonctionnement 2018 total du Budget Principal à affecter en 2019	912 568,67 €
Déficit d'Investissement 2018 du Budget Principal	- 708 141,45 €
Excédent d'Investissement 2018 du SMAU à intégrer au Budget Principal	31 742,14 €
Déficit d'Investissement 2018 total du Budget Principal à affecter en 2019	- 676 399,31 €
AFFECTATION DES RESULTATS	
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : capacité de financement	759 638,14 €
Capacité de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes à Réaliser)	83 238,83
1. Affectation au R/1068	0 €
2. Report en fonctionnement au R/002	912 568,67 €
3. Report en investissement au D/001	- 676 399,31 €

- 2) Une modification d'imputation suite à une erreur de saisie au moment de l'élaboration du budget, au service 09 « Ludothèque » : 600 € imputés au compte 64112, doivent être imputés au compte 60623.

La présente Décision Modificative N°1 du Budget Principal se présente ainsi :

En recette de fonctionnement :

Chapitre 002 – «Résultat de fonctionnement reporté» :

BP : 911 002,14 € €	DM1 : + 1 566,53 € (Article 002)	nouveaux crédits : 912 568,67 €
---------------------	-------------------------------------	--

Chapitre 013 – «Atténuation de charges» :

BP : 45 700,00 €	DM1 : - 1 566,53 € (Article 6419)	nouveaux crédits : 44 133,47 €
------------------	--------------------------------------	---------------------------------------

En dépense de fonctionnement :

Chapitre 012 – «Charges de personnel et frais assimilés» :

BP : 3 906 550,00 € €	DM1 : - 600,00 € (Article 64112)	nouveaux crédits : 3 905 950,00 €
-----------------------	-------------------------------------	--

Chapitre 011 – «Charges à caractère général» :

BP : 1 785 148,95 € €	DM1 : + 600,00 € (Article 60623)	nouveaux crédits : 1 785 748,95 €
-----------------------	-------------------------------------	--

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le

Berger
Levrault

En dépense d'investissement :

Chapitre 001 – «Solde d'exécution de la section d'investissement»

ID : 070-247000722-20190606-105_2019-DE

BP : 708 141,45 €	DM1 : - 31 742,14 € (Article 001)	nouveaux crédits : 676 399,31 €
--------------------------	---	--

Chapitre 020 – «Dépenses imprévues» :

BP : 150 000,00 €	DM1 : + 31 742,14 € (Article 020)	nouveaux crédits : 181 742,14 €
--------------------------	---	--

Ces ajustements n'entraînent pas de modification de l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 9 329 684,00 €, et pour l'investissement à 6 562 934,00 €.

Le Conseil Communautaire à la majorité (4 abstentions) **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°1 du Budget Principal 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,



Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190606-105_2019-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°106/2019

Objet : Ressources humaines – convention Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) avec le Centre de Gestion de la Meurthe et Moselle

Le Président expose que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la Communauté de communes du pays d'Héricourt projette d'adhérer au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG54). La mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. C'est pourquoi, nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD). La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

1. Documentation et information

- Fournit à la collectivité un accès à une base documentaire comprenant toutes les informations utiles à la compréhension des obligations mises en place par le RGPD et leurs enjeux,
- Organise des réunions d'informations auxquelles seront invités les représentants de la collectivité,

2. Questionnaire audit et diagnostic

- Fournit à la collectivité un questionnaire qu'elle aura à remplir visant à identifier ses traitements de données à caractère personnel actuellement en place ou à venir, ainsi que diverses informations précises et indispensables au bon fonctionnement de la mission
- Met à disposition de la collectivité le registre des traitements selon les modèles officiels requis par le RGPD et créé à partir des informations du questionnaire,
- Dispense des conseils et des préconisations relatifs à la mise en conformité des traitements listés,

3. Etude d'impact et mise en conformité des procédures

- Accompagne la réalisation de l'étude d'impact sur les données à caractère personnel provenant des traitements utilisés par la collectivité,
- Produit une analyse des risques incluant leur cotation selon plusieurs critères ainsi que des propositions de solutions pour limiter ces risques,
- Fournit des modèles de procédures en adéquation avec les normes RGPD (contrat type avec les sous-traitants, procédure en cas de violation de données personnelles...),

4. Plan d'action

- Etablit un plan d'action synthétisant et priorisant les actions proposées,

5. Bilan annuel

- Produit chaque année un bilan relatif à l'évolution de la mise en conformité.

Le coût de ce service

La participation de la collectivité est exprimée par un taux de cotisation additionnel, fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG 54 : ce taux est de 0.057 % en 2018. Ce taux est appliqué sur la masse des rémunérations versées aux agents permanents.

Estimation pour la CCPH : 1 234 € / an.

La convention est signée pour 3 ans mais peut-être résiliée au 1^{er} janvier de chaque année, en cas de modification de taux de cotisation, sous réserve d'un préavis déposé avant le 1^{er} octobre.

Le Conseil Communautaire à la majorité (4 abstentions) :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG 54, ses protocoles annexes, et à prendre ou signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- **DESIGNE** le Délégué à la Protection des Données du CDG54 comme étant le Délégué à la Protection des Données de la collectivité.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juin 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°107/2019

Objet : Frais de déplacement des agents – Application des nouveaux barèmes

Décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

- *Décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret no 91-573 du 19 juin 1991,*
- *Arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,*
- *Arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,*
- *Arrêté du 05/01/2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001,*
- *Arrêté du 22 décembre 2006 fixant le montant maximum de participation de l'administration employeur aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par les personnels de l'Etat et des établissements publics administratifs de l'Etat travaillant hors Ile-de-France.*

Le Président expose que le Conseil communautaire doit adopter les nouveaux barèmes des frais de déplacements des agents applicables au 1^{er} mars 2019.

1) A retenir

- **Taux applicables au 1^{er} mars 2019**
- Revalorisation des frais d'hébergement

- Pas de revalorisation des frais de repas
- Revalorisation du taux des indemnités kilométriques (+ 17%)

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000722-20190606-107_2019-DE

2) Indemnités de déplacements

Lorsque l'agent se déplace pour les besoins du service à l'occasion d'une mission ou d'un stage, et sous réserve de pouvoir justifier du paiement auprès de l'ordonnateur, il peut prétendre à la prise en charge de :

- ses frais de transport,
- ses frais de repas,
- ses frais de nuitée

Dans le cadre des actions de formation professionnelle si l'agent est remboursé d'une partie de ces frais, l'indemnité attribuée à l'agent est réduite de la part versée par l'organisme de formation.

3) Modalités de remboursement

Indemnités forfaitaires de déplacement

Pour les missions ou intérimis en métropole et en outre-mer, le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement, incluant le petit-déjeuner, sont fixés comme suit :

Types d'indemnités	Déplacements au 1 ^{er} mars 2019		
	Province	Paris (<i>Intra-muros</i>)	Villes = ou > à 200 000 habitants et communes de la métropole du grand Paris*
Hébergement	70 €	110 €	90 €
Déjeuner	15,25 €	15,25 €	15,25 €
Dîner	15,25 €	15,25 €	15,25 €

*liste des communes au 01/03/2019 : décret 2015-1212 du 30/09/2015

Le taux d'hébergement est fixé à 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

Indemnités kilométriques pour utilisation du véhicule personnel

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 Km	De 2 001 à 10 000 Km	Après 10 000 Km
Véhicule de 5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
Véhicule de 6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

L'agent qui a utilisé son véhicule personnel, peut être remboursé de ses frais de stationnement et de péages sur présentation des pièces justificatives.

Indemnité d'utilisation d'une motocyclette ou d'un vélomoteur

- Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 m³) = 0,14 €
- Vélomoteur et autre véhicule à moteur (cylindrée de 50 à 125 cm³) = 0,11 €

Indemnité de fonctions itinérantes

Le montant maximum annuel de l'indemnité forfaitaire de déplacement au titre des fonction essentiellement itinérantes au sein d'une même commune est fixé à 210 € (inchangé).

⇒ Arrêté du 05/01/2007

Versement

- Les indemnités sont payées mensuellement sur présentation des états et des pièces justifiant du déplacement.

- Le remboursement des frais de déplacements temporaires nécessaires (autorisation), un état de frais certifié, une assurance personnelle kilométriques).

- Le remboursement de frais divers (péage, taxis, véhicule de location, parcs de stationnement...) peut être également autorisé par l'assemblée délibérante.

Dans tous les cas le remboursement des frais se fera sur présentation des pièces justificatives.

Le Conseil Communautaire à la majorité (4 abstentions) **ADOpte** les nouveaux tarifs de remboursements des frais de déplacement des agents.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,



Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190606-107_2019-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire 29 mai 2019	Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.
Nbre de Conseillers Communautaires en exercice	Étaient présents : Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire
Nbre de membres présents	44
Nbre de suffrages exprimés	25
	39

Envoyé en préfecture le 20/06/2019
Reçu en préfecture le 20/06/2019
Affiché le 
ID : 070-247000722-20190606-108_2019-DE

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Jean VILLANI (COURMONT) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°108/2019

Objet : Urbanisme - PLU d'Héricourt – Rectification d'une erreur matérielle

Le Président expose que le territoire de la commune d'Héricourt est couvert par un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 3 octobre 2011.

Une zone 1AUy d'une surface d'environ 10 hectares était prévue dans la continuité de la ZAC des Guinnottes 2, toutefois ce secteur étant situé sur des zones agricoles et forestières avec une topographie du terrain très marquée avec des pentes comprises entre 10 et 15 %, le choix a été fait d'étendre la zone à commercialiser à l'ouest le long de la RD 438 et non plus vers le nord.

C'est ainsi que par délibération n° 014/2014 en date du 17 février 2014, le conseil municipal a prescrit une révision allégée portant sur la modification du périmètre de la ZAC des Guinnottes 2.

La procédure de révision allégée a été menée à son terme, l'enquête publique s'est tenue du 22 septembre 2014 au 24 octobre 2014 et le 2 décembre 2014, le conseil municipal de la commune d'Héricourt a décidé d'approuver la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier approuvé a fait l'objet de toutes les mesures de publicité réglementaires et a été transmis aux Services de l'Etat le 12 décembre 2014 pour être rendu exécutoire à partir du 19 janvier 2015.

Toutefois, la planche graphique n° 1 du Règlement du PLU n'a pas été mise en adéquation avec les modifications de zonage apportées par la révision allégée n° 1 approuvée le 02 décembre 2014, et il convient donc de rectifier cette erreur matérielle.

Une procédure de modification simplifiée pour rectification d'une erreur matérielle
arrêté communautaire n° 2019-223 en date du 20 mars 2019, la Communauté
d'Héricourt ayant la compétence en matière de documents d'urbanisme depuis le 01
7 décembre 2015.

Envoyé en préfecture le 20/06/2019
Reçu en préfecture le 20/06/2019 par
Affiché le
ID : 070-247000722-20190606-108_2019-DE



Ainsi, il y a lieu de définir les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le bilan sera présenté au conseil communautaire qui en délibèrera et approuvera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Conseil Communautaire à la majorité (4 abstentions) **DECIDE** :

- De mettre le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées à disposition du public, à la mairie d'Héricourt, aux jours et heures d'ouverture pour une durée de 1 mois minimum, **du 17 juin 2019 au 18 juillet 2019 inclus** ;
- De porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie d'Héricourt et à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et publié dans un journal diffusé dans le département ;
- De dire qu'un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du PLU d'Héricourt sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'Héricourt pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- De préciser que les personnes intéressées pourront également adresser un courrier à l'attention du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt en mentionnant l'objet suivant « Modification simplifiée du PLU d'Héricourt ».

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°109/2019

Objet : Dissolution de la copropriété de la tuilerie

Le Président expose que dans le cadre de la requalification de la friche du moulin, la CCPH et la Ville d'Héricourt souhaitent poursuivre leur projet d'aménagement. Ainsi il est nécessaire de dissoudre la copropriété de l'ensemble immobilier sis 13, rue de la tuilerie. Le 3 septembre 2018 s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des copropriétaires, soit la Ville d'Héricourt et la CCPH. Lors de cette réunion il a été décidé la scission de la copropriété. A cet effet, le cabinet Delplanque a établi un plan de division en fonction des millièmes de chacun, soit 440 millièmes pour la Ville d'Héricourt et 660 pour la CCPH.

La répartition des surfaces entre la ville et la CCPH permettra ainsi pour notre groupement d'engager la requalification économique de l'espace jouxtant le bassin d'apprentissage et pour la ville de mettre en œuvre son programme en matière de développement de l'offre de santé et d'habitat.

L'acte est actuellement en cours de finalisation par le notaire et il convient de désigner par délibération le 1^{er} Vice-Président de la CCPH afin de signer l'acte de dissolution au nom de la CCPH.

Le Conseil Communautaire à la majorité (4 abstentions) **DECIDE** de se prononcer favorablement à la dissolution de la copropriété sis 13 rue de la tuilerie et **AUTORISE** le 1^{er} Vice-Président à signer l'acte auprès du notaire,

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°110/2019

Objet : Site de la Tuilerie - Cession d'une bande de terrain au promoteur de l'espace santé à l'euro symbolique.

Le Président expose que dans le cadre du projet d'aménagement du quartier, la Ville d'Héricourt entend céder l'emprise au promoteur de l'espace santé. Il convient d'autoriser la cession de la bande (AR 845), propriété de la CCPH, adjacente à la propriété de la Ville d'Héricourt d'une superficie de 427 m² au promoteur visé et à l'euro symbolique.

Le Conseil Communautaire à la majorité (4 abstentions) **AUTORISE** la cession de la bande AR 845 au promoteur de l'espace santé à l'euro symbolique et **AUTORISE** le Président à la signature de l'acte auprès du notaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juin 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°111/2019

Objet Révision du SCoT Doubs Central - Désignation d'un représentant pour la CCPH en tant que personne publique associée

Le Président expose qu'en date du 6 avril 2017, le comité syndical du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Doubs Central a prescrit la révision du SCoT Doubs Central et défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Ainsi, conformément aux articles L.132-7, L.132-8 et L132-10 du Code de l'Urbanisme, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt sera associée dans cette démarche en tant que Personnes Publiques Associées.

Le PETR Doubs Central est composé de la communauté de communes Doubs Baumoises, de la communauté de communes des 2 vallées Vertes et de la communauté de communes Pays de Sancey-Belleherbe et regroupe 140 communes pour près de 39 000 habitants.

En prévision des premières réunions de concertation liées à la révision du SCoT, le syndicat du PETR du Doubs Central nous sollicite afin que nous leur communiquions le nom du représentant de la CCPH.

Le bureau propose de désigner Monsieur André-Marie DEPOUTOT, Maire de Laire pour assister à ces réunions et représenter la CCPH.

Le Conseil Communautaire à la majorité (4 abstentions) **DECIDE** de désigner Monsieur André-Marie DEPOUTOT afin de représenter la CCPH lors des prochaines réunions du PETR Doubs Central

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juin 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°112/2019

Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire

Le Président expose que conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

👁️ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

👁️ Marchés publics : en € HT :

M147/2019	DACTYL BUREAU	fournitures	Mobilier bureaux compta et RH	29/03/2019	20 653,38 €
M152/2019	SNK	fournitures	Tunnels de maraichage	29/03/2019	29 918,40 €
M163/2019	YSENTIS	fournitures	Fourniture, installation et mise en service IPBX + postes téléphoniques	08/04/2019	4 930,00 €
M179/2019	ESE	fournitures	Bacs de collecte	15/04/2019	14 105,30 €
M184/2019	ENGIE Cofely	fournitures	Remplacement chaudière gaz	19/04/2019	13 543,68 €
M185/2019	DACTYL BUREAU	fournitures	Complément mobilier 3ème gymnase	19/04/2019	3 265,50 €
M186/2019	F&SI	fournitures	5 ordinateurs + écran	19/04/2019	6 585,05 €

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190606-112_2019-DE



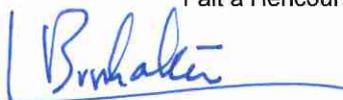
M190/2019	EST IMPRIM	fournitures	Impression et livraison magazines CCPH/Ville - printemps 2019		
M211/2019	UP SOLUTIONS	fournitures	Totem 3ème GYMNASSE	16/05/2019	3 570,00 €
M219/2019	ESPACE MONT D'OR	Services	Séjour été	20/05/2019	9 705,00 €
M222/2019	DELPLANQUE - MEUNIER	services	Déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU d'Echenans/Mt Vaudois	27/05/2019	6 960,00 €
M223/2019	NALDEO	services	Zone des Coquerilles - Etablissement du dossier loi sur l'eau	27/05/2019	6 620,00 €
M224/2019	ROGER MARTIN	travaux	Décapage - dessouchage - plateforme ZA Coquerilles	22/12/2018	50 360,00 €
M225/2019	ROGER MARTIN	travaux	Création de chemin d'accès provisoire - VRD Guinottes	28/05/2019	13 535,50 €

- ☉ Avenants aux Marchés publics : NEANT
- ☉ Contrat de location : NEANT
- ☉ Contrat d'assurance : NEANT
- ☉ Régies comptables : NEANT
- ☉ Dons et legs : NEANT
- ☉ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☉ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☉ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☉ Contrat de travail à durée déterminée : **4 avril au 21 mai 2019**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
PERISCOLAIRE			
Renfort activité	2	7 H	2
	1	5 H	1
	1	15H30	1
	1	11H30	1
ENVIRONNEMENT DECHET			
Remplacement	2	35 H	1
vacance emploi	1	35 H	1
MULTI ACCUEIL			
Remplacement	4	35 H	2
ENTRETIEN DES BATIMENTS			
Remplacement	1	15 H	1
CUI CAE PEC	1	20 H	1
MEDIATHEQUE			
Remplacement	1	35 H	1
Renfort activité	1	20 H	1
RESTAURATION SCOLAIRE- CUISINE CENTRALE			
Remplacement	3	30 H	1
	1	15H30	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
 Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°113/2019

Objet : Demande de subventions pour la Médiathèque F. Mitterrand - HERILAB

Le Président expose que la Médiathèque F. Mitterrand a ouvert le 01 Octobre 2017 « Hérilab », Fab lab dédié aux arts graphiques, à la reliure et à l'impression artistique.

Dans le cadre du programme pluri annuel d'investissement à 3 ans, il convient de compléter l'offre de matériel mis à disposition des usagers et nous proposons de réaliser en 2019 une troisième phase d'équipement du Fab Lab en :

- acquérant un matériel complémentaire (graveur numérique d'écrans de sérigraphie qui permet la réalisation d'écrans sans en passer par le procédé d'insolation chimique, dangereux pour les usagers et très polluant)
- renouvelant son parc informatique (trois postes complets compatibles avec l'utilisation des logiciels de création graphique)
- complétant le matériel lié à l'exploitation du risographe (deux tambours couleur supplémentaires).

Ce matériel sera notamment utilisé et valorisé dans le cadre du programme d'actions du Contrat Territoire Lecture signé en 2017 avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté. Dans le cadre de ce projet d'investissement la CCPH sollicite donc des subventions selon le plan de financement suivant (prix HT) sachant que nous avons déjà reçu un avis favorable de la DRAC. Les crédits ont été inscrits au budget 2019.

DÉPENSES		RECETTES	
Graveur d'écran de sérigraphie	16 210 €	CCPH (20 %)	4 154,67 €
Parc informatique (3 postes complets)	3 416,67 €	Etat – Concours particulier (50 %)	10 385 €
2 tambours Riso SF	1 144 €	Département de Haute-Saône (30 %)	6 231 €
TOTAL	20 770,67 €	TOTAL	20 770,67 €

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190606-113_2019-DE

La CCPH s'engage auprès de ses financeurs à prendre en charge la différence entre les demandes et les montants attribués.

Envoyé en préfecture le 20/06/2019
Reçu en préfecture le 20/06/2019
Affiché le 20/06/2019
ID : 070-247000722-20190606-113_2019-DE



Les conseillers communautaires à l'unanimité **ADOpte** le plan de financement et **AUTORISE** le Président au dépôt des dossiers auprès de la DRAC et du département.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°114/2019

Objet : MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIÉS DE GENERAL ELECTRIC

L'industrie est présente à Belfort depuis le XVIII^e Siècle, avec l'exploitation et la transformation de plomb argentifère. À l'issue du siège de 1870-1871, l'industrialisation de la ville s'accélère avec l'installation de l'ancêtre d'Alstom, la Société Alsacienne de Construction Mécanique et de la société de textile DMC. Dans la seconde moitié du XX^e Siècle, la ville se diversifie dans l'informatique avec la société Bull. À ce jour, ce sont environ 120 entreprises de tous domaines, et plus de 7 000 salariés qui sont présents sur le site industriel du Techn'hom.

L'histoire de Belfort est donc intimement liée à celle de son industrie. Au fil du temps, les Belfortains ont forgé l'une des plus belles aventures industrielles françaises et leur savoir-faire est mondialement reconnu. Ils ont fait la fierté de la France en contribuant à sa puissance industrielle, dans les domaines de l'énergie et du ferroviaire.

Le Pays d'Héricourt compte tenu de sa proximité immédiate du territoire de Belfort, a accompagné de manière volontaire ce développement industriel et nous comptons à la fois des entreprises sous-traitantes de GE mais également de nombreux salariés de GE qui résident et qui vivent dans le Pays d'Héricourt.

En 2015, afin que son projet de rachat de la branche énergie d'Alstom soit retenu, General Electric s'est engagée à créer 1 000 emplois nets en France, à assurer la maîtrise des activités stratégiques, notamment le nucléaire, et à localiser en France les quartiers généraux et équipes de direction des activités turbines à gaz de grande taille et turbines à vapeur.

Les pouvoirs publics à l'époque s'étaient engagés à suivre les engagements de General Electric et l'avenir industriel de Belfort.

Depuis, General Electric enchaîne les annonces et actions allant à l'encontre des intérêts du site de Belfort, et plus globalement de notre industrie :

- l'activité d'impression 3D sera implantée à Greenville,

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190606-114_2019-DE

- les équipes de direction, les brevets, les activités commerciales et de gestion transférées en Suisse et aux Etats-Unis,
 - la fabrication de pièces stratégiques et l'assemblage de 3 modèles de turbines ont été transférés de Belfort à Greenville,
 - les 1 000 emplois nets promis n'ont pas été créés,
 - 264 emplois ont été supprimés via un plan seniors et une rupture conventionnelle collective dans le secteur des turbines à vapeur,
 - les politiques successives de réduction des coûts impactent la qualité des produits depuis 2008 et toute nouvelle suppression de postes pourrait menacer la pérennité des activités du site.
- Aujourd'hui, c'est l'activité des turbines à gaz qui est menacée par un plan social de près de 1 050 personnes. Les Elus du Grand Belfort soutiennent toutes les opportunités de diversification du site industriel de Belfort, qu'elles concernent General Electric ou toute autre entreprise, et de multiples possibilités émergent déjà. Le Pays d'Héricourt s'associe à cette démarche.

Une première opportunité consiste à mettre en œuvre le plan de grand carénage.

Une seconde opportunité, qui fut celle évoquée par Monsieur LE MAIRE, Ministre de l'économie lors de sa visite du site de Général Electric le 3 juin, consiste à diversifier l'outil industriel de Belfort dans le domaine de l'aéronautique.

Une autre opportunité réside dans le développement du digital avec la possibilité de faire de Belfort un centre mondial de développement des jumeaux numériques de centrales, dont l'objectif est de simuler le comportement théorique d'une centrale électrique.

Une dernière opportunité passe par la création d'une filière industrielle de l'hydrogène-énergie.

Toutes ces opportunités nécessitent l'intervention des pouvoirs publics pour être susceptibles de se concrétiser et d'aboutir à la création d'emplois à Belfort, et plus largement dans le Nord Franche Comté et ainsi compenser les postes supprimés et préserver le savoir-faire.

Ainsi, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt suite aux annonces récentes de General Electric s'associe au Grand Belfort considérant que le plan social projeté par le groupe avec la suppression de 1 050 emplois impactera directement le tissu économique de notre territoire et qu'il est indispensable de garantir un avenir industriel au site de Belfort pour préserver notre bassin d'emplois.

Les élus du conseil communautaire du Pays d'Héricourt apportent leur entier soutien aux salariés de GE dont une partie réside sur notre territoire, et accompagnent les initiatives prises par les élus locaux et les élus du Pôle Métropolitain.

Ils demandent notamment une révision drastique à la baisse du plan social jugé excessif par l'ensemble des pouvoirs publics.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **ADOpte** la motion telle que présentée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 7 juin 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juin 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 6 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
29 mai 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

25

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 29 mai 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Jean-Pierre MATHEY à Christian GAUSSIN / Dominique CHAUDEY à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Luc BERNARD / Chantal GRISIER à Christophe GODARD / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Martine PEQUIGNOT à Dahlila MEDDOUR / Pierre-Yves SUTTER à Yves GERMAIN

Assistaient à la séance :

MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de Courmont



N°115/2019

Objet : Adoption d'une motion contre la suppression, par Lyria d'un aller-retour TGV Lausanne-Paris, via Vallorbe et Frasnay à compter de décembre 2019

Les élus du Conseil départemental du Doubs, réunis le 18 mars 2019, expriment leur vive opposition à la suppression de l'un des quatre allers-retours TGV Lausanne-Paris, via Neuchâtel, Pontarlier, Frasnay, Mouchard, Dole et Dijon, telle que programmée par Lyria à compter de décembre 2019, d'une part, et aux changements partiels d'horaires qui sont prévus pour les allers-retours Lausanne-Paris.

En effet, la suppression de cet aller-retour (suppression du départ de Lausanne à 6h23 et suppression du départ de Paris à 15h57) donnera lieu à la mise en place d'un aller-retour Lausanne-Paris par Genève, traduisant de la volonté de Lyria de privilégier le contournement de l'arc Jurassien pour assurer la liaison TGV entre la Suisse et la France par les gares de Bâle et de Genève.

De plus, les horaires proposés pour les autres allers-retours entre Lausanne et Paris, via Pontarlier et Dijon, ne seront pas adaptés au besoin des usagers, sachant qu'il ne sera plus possible, au départ de Lausanne, d'arriver à Paris avant 11 heures, et que le dernier train à destination de Lausanne quittera Paris à 17h57. Les changements d'horaires auront une incidence sur les possibilités de rabattement des voyageurs depuis les autres lignes ferroviaires, notamment les correspondances avec les trains régionaux, ce qui pourra entraîner une diminution de la fréquentation de la ligne Lausanne-Paris par le massif jurassien, constituant ainsi un argument pour Lyria de remettre en question, par la suite, d'autres TGV sur cette ligne ferroviaire.

La mise en place, annoncée par Lyria, de rames à 2 étages qui offriront une plus grande capacité de transport que les rames actuelles, ne saurait en aucun cas compenser cet affaiblissement de la desserte ferroviaire du

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190606-115_2019-DE



massif jurassien, et donc de son attractivité, alors que la desserte directe par le TGV de Frasne et Vallorbe, permet l'accès au Haut-Doubs et au Haut-Jura.

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190606-115_2019-DE



Or, grâce aux efforts engagés par les acteurs locaux (Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes, Départements de l'Ain, du Jura et du Doubs, professionnels du tourisme...) la destination touristique « Montagnes du Jura » a été labellisée « Contrat de destination » en 2014 par l'Etat au même titre que 10 autres destinations françaises de renommée internationale. A cet égard, la station de Métabief fait partie des stations de ski alpin qui, grâce à la desserte TGV, sont accessibles en moins de 4 heures depuis Paris.

Par ailleurs, le Haut-Doubs et le Haut-Jura font partie des 136 territoires d'industrie en faveur desquels l'Etat vient de signer des conventions d'engagement financier avec plusieurs opérateurs publics afin de faciliter les projets des territoires visant à améliorer l'environnement des entreprises, à répondre à leurs besoins et à renforcer leur attractivité, ceci en les aidant dans des domaines aussi variés que la formation, l'immobilier, le numérique, les transports et les mobilités.

Maintenir l'attractivité de la desserte TGV du massif jurassien est donc indispensable pour garantir le développement touristique et économique des territoires concernés par la ligne Paris-Lausanne, sachant que la Confédération helvétique a financé d'importants travaux entre Lausanne et Vallorbe pour assurer son raccordement au réseau européen à grande vitesse, via cet axe ferroviaire qui passe par les départements du Doubs et du Jura.

A cet égard, la décision de Lyria, société franco-suisse dont le capital est détenu à 74 % par la SNCF et à 26 % par les CFF (Chemins de Fer Fédéraux Suisses) de supprimer un aller-retour Lausanne-Paris, par la traversée de l'arc jurassien, va à l'encontre de la loi du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire qui vise notamment à privilégier les mobilités propres et partagées, et à faire du transport ferroviaire la colonne vertébrale de l'offre de transports.

De plus, le Grand Conseil Vaudois et le Gouvernement Vaudois ont demandé à Lyria de renoncer à supprimer cet aller-retour Lausanne-Paris.

Cette annonce de Lyria de supprimer un aller-retour TGV desservant les gares de Vallorbe, Frasne, Dole et Dijon ne repose sur aucune justification en termes de niveau de fréquentation et de déficit d'exploitation de la ligne Lausanne-Paris. Quant à la réduction du nombre de quais disponibles pour les TGV qui serait induite par la réalisation de travaux de transformation de la gare de Lausanne (2020-2024), cet argument est considéré comme non recevable par les autorités suisses, ces dernières faisant savoir par ailleurs qu'il n'est pas réaliste d'envisager le passage supplémentaire de TGV sur la ligne Lausanne-Genève qui est déjà saturée.

Aussi, les élus du Conseil départemental du Doubs ont demandé à Madame la Ministre des Transports de porter une attention particulière sur cette affaire et de mobiliser l'expertise de ses services pour éviter la suppression par Lyria en décembre 2019, de l'un des quatre allers-retours Lausanne-Paris passant par la Bourgogne Franche-Comté, et permettre le maintien d'horaires de desserte TGV par Lyria qui répondent aux besoins des usagers du territoire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **TEMOIGNE** son soutien au Conseil départemental du Doubs afin de maintenir l'attractivité du territoire de l'Arc Jurassien et de continuer à répondre aux besoins des usagers et du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 7 juin 2019
Le Président,